Type de freins :

7.8.1. Frein de service

7.8.1.1. Essieu 1 : Disques

7.8.1.2. Essieu 2 : Disques

7.8.2. Frein de secours : Disques

7.8.3. Frein de stationnement : Disques

7.9. Dispositif ralentisseur :

7.9.1.

7.9.2. Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 :
Sur demande : Ralentisseur hydraulique

7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis :
Frein moteur par volets dans collecteurs d'échappement et clapets d'échappement incorporés à la culasse

7.10.

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : CAR

8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes :
- Double-vitrage
- Chauffage autonome
- Climatisation
- Trappes de toit en verre
- Trottoir amovible, supportant deux banquettes de deux places chacune.
- Seulement avec porte double médiane : Aménagement permettant l'accueil d'un passager en fauteuil roulant, avec dispositifs d'ancrages au sol du fauteuil et avec plateforme élévatrice en porte médiane

8.1.2. Soutes à bagages : 5 m³ (porte simple médiane)
4,7 m³ (porte double médiane)

8.2. Matériaux constituant la carrosserie : Caisse monocoque, construction autoportante, treillis en profilés d'acier à section rectangulaire assemblé par soudures électriques, recouvert de tôles d'acier soudées électriquement

8.2.1. Protection contre l'incendie : Oui, plus alarme incendie dans le compartiment moteur, dans le compartiment chauffage autonome et dans les soutes à bagages

8.3. Nombre de places assises :

TABLEAU DES AMENAGEMENTS TYPES					
	Nombre de places assises (y compris le conducteur)		Poids à vide maximum en ordre de marche * (en Kg)		
Porte médiane	**Minimum**	**Maximum**	**Essieu 1**	**Essieu 2**	**Total**
Simple	52	62	4.300	7.400	11.700
Double	50	60			

* Les poids à vide en ordre de marche diminuent en fonction, du choix des options et des implantations de sièges

Ce véhicule est susceptible de recevoir des places debout
Le nombre sera déterminé en fonction de l'aménagement du véhicule présenté et dans les conditions techniques fixées par l'arrêté ministériel du 02.07.82 modifié.

8.4. Sièges :

8.4.1. Nombre total correspondant aux aménagements décrits au point 8.3. :

NOMBRE DE SIEGES ET BANQUETTES						
	Siège 1 place		Banquette 2 places		Banquette arrière 5 places	
Porte médiane	**Minimum**	**Maximum**	**Minimum**	**Maximum**	**Minimum**	**Maximum**
Simple	1	1	23	28	1	1
Double	1	1	22	27	1	1

8.4.2. Les sièges peuvent avoir les options suivantes :
Sièges basculants avec verrouillage

8.5. Nombre de portes :

8.5.1. Latérales :
Avant gauche : Néant
Avant droite : 1 porte simple (1 vantail) de service, louvoyante à commande électro-pneumatique
Médiane : 1 porte simple (1 vantail) ou 1 porte double (2 vantaux) de secours, louvoyante à commande électro-pneumatique
Quand aménagement pour fauteuil roulant : Porte simple (2 vantaux) de service

Ces portes sont équipées de commande de sécurité intérieure et extérieure.

8.5.2. Arrière : sans objet

8.5.3. Fermetures : verrouillage à clés de l'extérieur, avec déverrouillage intérieur.

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1. Emplacement :
Côté gauche : 5 baies latérales dont 3 en issue de secours
Côté droit : 6 baies latérales dont 3 en issue de secours
Face arrière : 1 lunette non considérée comme issue de secours
Pavillon : 2 trappes d'évacuation des passagers (faisant office d'évacuation des fumées)

Les baies latérales peuvent être pleines ou bien de type coulissante sur leur partie supérieure.

8.6.2. Mode d'ouverture :
8.6.2.1. Vitres : Marteaux-pics, placés à proximité de chaque vitrage
8.6.2.2. Trappe de toit : par éjection ou marteaux pics placés sur chaque trappe de verre

8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1. Pare-brise : verre feuilleté
8.7.2. Vitres latérales : verre trempé
8.7.3. Lunette arrière : verre trempé
8.7.4.Pavillon : verre trempé (avec l'option trappe de toit en verre)

8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
VEHICULE LIVRE AMENAGE

8.8.1. Places avant :
8.8.1.1. Siège conducteur : 1 ceinture 3 points à enrouleur, sur siège type : - ISRI (6860/875 NTS) ou GRAMMER (MSG 90.5 PG), avec les points d'ancrages sur le siège
8.8.1.2. Siège convoyeur : Néant

8.8.2. Places arrière :
8.8.2.1. Sièges passagers : Ceintures 2 points à enrouleur, sur siège EvoBus type Nuels Eco (ancrages sièges sur rails) avec les points d'ancrages sur chaque siège

VEHICULE LIVRE NON AMENAGE
Le véhicule est livré sans aucun moyen de fixation pour les sièges passagers.

8.9.

8.10.

8.11.